

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 557 accordant une permission à India Mohamed

n° 557

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 mai 1949

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro  
31 mai 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de permission n° 1620 en date du 12 Mai 1949 formulée par Mohamed India, planton 5e échelon

**Vu** l'avis favorable du chef du service des affaires économiques.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Fne, permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordée à India Mohamed, planton 5° échelon, en service aux affaires économiques. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er juin 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général  
R.

**CHAMBOREDON**